

Monsieur Alain Champagne
Président Directeur Général
Publiprint Dauphiné

Veurey, le 1^{er} décembre 2004

Courrier recommandé AR

Objet : avenant n° 15 à Publiprint Dauphiné

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre convocation pour une date de réunion le 7 décembre afin de traiter la mise en œuvre de l'avenant n° 15 de la Convention Nationale des Entreprises de Publicité.

Plusieurs interrogations découlent de votre courrier.

1.- Vous affirmez « qu'il n'existe aucune obligation pour l'entreprise de négocier la mise en place de la nouvelle grille avec les syndicats ».

Pourtant l'article 1 de l'accord concernant les modalités d'application précise que :
« *La mise en œuvre de cette nouvelle grille se fera au niveau des entreprises dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur* ».

Par ailleurs, les articles L 132-2 et L 132-19 du Code du Travail établissent clairement qu'un accord collectif du travail pour être valable, doit être conclu par, d'une part les organisations syndicales représentatives et d'autre part, l'employeur.

2.- Vous annoncez dans votre convocation des discussions concernant les sociétés Publiprint Dauphiné et Publiprint Province N° 1 (Le Progrès).

Nous vous rappelons qu'il s'agit de deux sociétés distinctes, indépendantes et comptant chacune avec des représentations des salariés. La jurisprudence est claire : une négociation de groupe ne peut pas se substituer à la négociation dans l'entreprise.

Pour bien comprendre votre convocation nous vous demandons de nous préciser dans quel cadre vous souhaitez négocier, dans quel périmètre, et qui vous convoquez.

.../...

.../...

Nous attendons de votre part, et par retour du courrier, une réponse claire sur ces points. Ceci nous permettra d'ouvrir des négociations dans le respect du Code du Travail concernant l'application de l'avenant n°15 dans la société Publiprint Dauphiné.

Nous profitons de ce courrier pour vous demander de bien vouloir nous faire parvenir rapidement la Convention collective à jour, applicable à la société Publiprint Dauphiné.

En vous remerciant d'avance de votre disponibilité, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Copie :

MM. Henri-Pierre Guilbert
Gérard Brun
Syndicat Publiprint Dauphiné
Filpac-CGT Le Progrès

Affichage

Eduardo MORGAN-TIRADO

Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré